

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2014**  
~~~~~

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (CDCI).**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Christian VILOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, M. David CABLAT, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Amélie MATEO, M. Jean-Claude MARC, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Evelyne GELLY, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Béatrice WILLOQUAUX, M. Philippe MACHETEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Bernard SALLES, Madame Edwige GENIEYS -Mme Martine BONNET suppléant de Monsieur Marc HENRY

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 25	Présents : 48	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L.5211-1 ;

Vu les articles L5211-42 à L5211-44 et R5211-19 et suivants du même code ;

Vu le décret n°2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la CDCI fixant à un le nombre de représentant de la communauté de communes ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant que l'assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner Monsieur Louis VILLARET pour représenter la communauté de communes dans le cadre de l'élection des représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ayant leur siège dans le département.

Transmission au Représentant de l'Etat
N°986/ 1065 le 17/04/2014
Publication le 17/04/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/04/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140414-lmcl67049-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

